

# manque partie de notre prime

## Par seby56, le 12/03/2013 à 19:58

#### Bonsoir.

voila en quelques mots avant de nous rendre aux prud'hommes.

notre société devait nous verser une prime en fonction des résultat de notre agence dont nous dépendons.

nous avons fait d'excellent résultat et la prime versée ne correspond pas à ce qui est prévu, la direction nous avait donné l'année dernière un tableau et d'autres documents afin de calculer notre prime. nous avons donc des traces écrites de leur part.

pouvons nous, nous rendre aux prud'hommes afin de les contraindre à nous verser le reste de la prime si nous n'aboutissons à aucun accords avec notre direction?

il nous manque un peu plus de 1500 brut après calcul c'est pour cela que nous voulons faire le nécessaire afin d'avoir le reste

je vous remercie.

#### Par P.M., le 12/03/2013 à 21:16

### Bonjour,

Il faudrait savoir si cette prime était prévue au contrat de travail ou par avenant... Si votre demande est justifiée et que l'employeur refuse de régulariser après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR de mise en demeure, vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes, éventuellement même en référé...

## Par seby56, le 12/03/2013 à 21:23

tout les documents étaient validé par le CE , la direction et une copie envoyée également au conseil des prud'hommes suite à la rédaction du document nous concernant.